Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260227-2026_017-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Alain LAVACHERIE - Armelle LE FOURNIER - Georges ALBOUY- Marine BARDOU- Christina CARBONNET SUEUR- Anne Du BOISBAUDRY - Nathalie CHOQUIER GUILBAUD

ABSENTS : Rozenn ANTHOINE - Michèle BELLEGO

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_017 : BUDGET PRINCIPAL SUBVENTIONS AU CCAS ET AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : François Le Cotillec

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Philibert assure la mise en œuvre de la politique de la commune en matière d'action sociale. Il développe différentes actions directement orientées vers les populations concernées : soutien au logement, animations pour les personnes âgées, lutte contre l'exclusion et la fracture numérique, etc.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une **subvention générale de fonctionnement d'un montant de 10 500 €** au titre de l'exercice 2026 (idem 2025).

Subventions aux associations (8 votants)

La commune de Saint-Philibert soutien les associations du territoire. Lorsque cela est possible, elle leur apporte un soutien financier, sur la base des dossiers de demandes de subventions étudiés et instruits selon des critères objectifs.

La commission Associations s'est réunie le 9 février 2026 pour étudier les dossiers de demandes de subventions. Elle a ainsi émis des propositions qui ont été étudiées par la commission Finances le 17 février 2026.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260227-2026_017-DE

Pour l'exercice 2026, il est proposé d'attribuer des subventions pour les associations suivantes, pour un total de **39 950 euros** :

ASSOCIATION DE SAINT-PHILIBERT	COMMUNE	Subvention 2026
Amicale du personnel (mairie de Saint-Philibert)	Saint-Philibert	2 500.00 €
Amitié / Souvenir	Saint-Philibert	500.00 €
Association communale de chasse	Saint-Philibert	800.00 €
Association de gestion du matériel associatif de Saint-Philibert	Saint-Philibert	800.00 €
Amicale des parents d'élèves de l'école publique	Saint-Philibert	2 500.00 €
Association France Voile des Sourds	Saint-Philibert	1 000.00 €
Association sportive de Saint-Philibert	Saint-Philibert	500.00 €
Comité des fêtes	Saint-Philibert	3 000.00 €
Dasson San Filibert	Saint-Philibert	200.00 €
Ecole de voile Océane	*Subvention de base*	13 500.00 €
	Aide mouillages	1 200.00 €
FC Megalithes Locmariaquer/St Philibert/Carnac	Saint-Philibert	1 000.00 €
Korollerion Sant Filibert	Saint-Philibert	1 200.00 €
Les écumeurs des îles	Saint-Philibert	500.00 €
Passe Coque	Saint-Philibert	1 500.00 €
Randophil	Saint-Philibert	400.00 €
Saint-Phi animations	Saint-Philibert	1 000.00 €
Saint-Phil en Art	Saint-Philibert	2 000.00 €
Tous en cœur 56	Saint-Philibert	800.00 €
TOTAL	**34 900.00 €**	

ASSOCIATION HORS SAINT-PHILIBERT	COMMUNE	Subvention 2026
Club photo des Mega-Clics	La Trinité-sur-Mer	200.00 €
Comité du souvenir français	Etel	150.00 €
Corps et Âmes	Vannes	1 500.00 €
Eau et Rivières de Bretagne	Belle-Isle-En-Terre	100.00 €
Echange partage et deuil	Elven	100.00 €
Les restaurants du cœur	Vannes	200.00 €
Rêves de clown	Lorient	100.00 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer	La Trinité-sur-Mer	2 000.00 €
Société Saint-Vincent de Paul	Crac'h	500.00 €
Solidarité paysans	Vannes	100.00 €
Trini-Chœur	Crac'h	100.00 €
TOTAL	**5 050.00 €**	

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° n° 2000-321 du 12 avril 2000,
Vu l'avis favorable de la commission associations en date du 9 février 2026,
Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 17 février 2026,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260227-2026_017-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à l'unanimité :
Approuve le versement d'une subvention générale de fonctionnement au CCAS de Saint-Philibert à hauteur de 10 500 € pour l'exercice 2026,

Mme Marine Bardou ne prend pas part au vote suivant (8 votants)
Approuve le versement de subventions aux associations comme présenté dans le tableau ci-dessus,
Charge Monsieur le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)